



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# APPEL À PROJETS RECHERCHE

## Projets de recherche d'intérêt départemental Année 2023

**DATE LIMITE DE DEPÔT DE DOSSIER :**  
**31 mai 2023**

Afin de valider votre participation à l'appel à projets, le présent dossier devra être retourné avant le 31/05/2023 - 23h59 en format PDF par courriel à l'adresse suivante : [sres@departement13.fr](mailto:sres@departement13.fr)

Les candidats devront également déposer entre le 15/02/2023 et le 31/05/2023 un dossier de demande de subvention correspondant à leur projet sur la plateforme en ligne du Département : <https://subventions.departement13.fr/sub/tiers/authentication>

## Sommaire

Contexte .....	3
Objectifs et enjeux de l'Appel a projets.....	3
Thématiques ciblées .....	4
Modalités de candidature.....	4
Bénéficiaire .....	5
Descriptif du projet.....	5
Nature de l'aide et indications financières .....	5
Contractualisation .....	6
Processus d'évaluation et sélection des projets.....	6
Calendrier .....	7
Contact.....	7

## Contexte

Le soutien à la recherche constitue un levier de mise en œuvre au service de la transformation du territoire, au cœur des priorités stratégiques du Département : Agenda 2030, Schémas départementaux, contractualisations avec l'État et l'Europe. Cette volonté s'est traduite de manière concrète par un ensemble d'engagements entre 2015 et 2020 pour s'établir à plus de 25 M€. Avec plus de 4000 chercheurs, notre territoire dispose de réels atouts pour développer son attractivité.

Le Département apporte un soutien aux projets structurants pour favoriser la compétitivité de la recherche Provençale et le bien-être de ses habitants. Dans le nouveau Contrat de Plan 2021-2027, le Département se positionne à hauteur de 20 M€ et au-delà de cet engagement, il propose de soutenir l'investissement de plus petite dimension pour renforcer les capacités de la communauté scientifique et promouvoir la recherche et l'attractivité du territoire. L'appel à projets doit permettre aux laboratoires de compter sur un environnement bénéfique pour leurs travaux et d'être dotés des équipements de haut niveau indispensables au maintien de leur position face à leurs concurrents français et étrangers.

## Objectifs et enjeux de l'Appel à projets

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil départemental des Bouches du Rhône entend faire rayonner le territoire et par cette initiative, promouvoir les sujets de recherche porteurs de retombées sociétales et environnementales. Des projets de recherche exploratoire aux travaux déjà ancrés dans le territoire, le dynamisme de la recherche est un facteur clé du développement socio-économique et de l'aménagement de notre territoire.

Les projets scientifiques proposés devront répondre à l'une des deux priorités :

- Accélérer les transitions en lien avec les grands enjeux sociétaux et environnementaux.
- Renforcer l'attractivité scientifique du territoire par le développement de projets de recherche innovants déjà identifiés comme pôle de compétence ou ouvrant la voie à des domaines exploratoires.

Les projets faisant mention à l'intégration de « jeunes chercheurs » (âgé de moins de 35 ans) à l'équipe, les projets liés à un consortium de recherche international ou se distinguant par des résultats ou des réalisations remarquables, feront l'objet d'une attention particulière.

A cette fin, le présent appel à projets a pour but de solliciter les acteurs susceptibles de proposer une telle offre.

## Thématiques ciblées

Le présent appel à projets est ouvert à l'ensemble des thématiques de recherche. Cependant, une priorité sera donnée aux projets qui interviendront dans les champs de compétence du Département, à savoir, l'Action sociale et la Santé, le Bel-âge, le Handicap, l'Education et la Jeunesse, la Culture et le Sport, l'Environnement et les espaces naturels sensibles, le Tourisme, la Sécurité incendie, le Développement local et l'aménagement du territoire, les routes et mobilités.

## Modalité de candidature : en pratique, comment candidater ?

Ce dispositif a vocation à soutenir le développement de la recherche à travers le financement d'équipements scientifiques pour les laboratoires de recherche publics du territoire. Les soutiens s'orienteront vers les opérations en lien avec les priorités départementales. Les projets de recherche doivent s'inscrire en cohérence avec les stratégies des établissements de recherche. Ils doivent être susceptibles de générer des innovations ou pouvoir alimenter les connaissances dans les thématiques identifiées.

La candidature à l'appel à projets se réalise en deux étapes :

### 1. Pièces à fournir :

- L'intitulé du projet devra débuter par les termes « AAP Recherche 2023 »
- Le dossier de candidature dûment complété et signé ;
- Avis et lettres d'intérêt prévus dans le dossier de candidature ;
- Les devis correspondants aux équipements.

Le dossier complet est à adresser avant le 31/05/2023 23h59 (date et heure d'envoi du message faisant foi) par courriel à l'adresse suivante : [sres@departement13.fr](mailto:sres@departement13.fr)

### 2. Les dossiers de demande de subvention :

La candidature sera déposée sur la plateforme de demande de subvention du Département avant le 31/05/2023 /23h59, date limite de dépôt :

- Lien vers la plateforme : <https://subventions.departement13.fr/sub/login-tiers.sub>;
- L'intitulé du projet devra débuter par les termes « AAP Recherche 2023 ».

**Les établissements de recherche devront déposer les dossiers de candidature pour le compte des laboratoires et unité de recherches. Seuls les dossiers complets et transmis par et avec l'avis des organismes de recherche seront recevables. Les candidatures incomplètes ou non conformes à l'objet du présent appel à projets seront rejetées.**

## Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les Etablissements Publics de Recherche et d'Enseignement Supérieur localisés dans le département des Bouches-du-Rhône agissant pour le compte de leurs laboratoires et unités de recherche situés sur le territoire.

## Descriptif du projet

Chaque dossier de candidature fait apparaître :

- Le programme détaillé de la recherche et son caractère innovant ;
- Les coordonnées du porteur et du laboratoire de recherche qui hébergera l'équipement ;
- Une description détaillée de l'équipement de recherche et la démonstration de son importance pour la réalisation du projet ;
- Le coût de l'équipement et le coût global du projet de recherche ;
- L'adéquation du projet avec les objectifs et thématiques ciblés ;
- La durée du programme de recherche.

## Nature de l'aide et indications financières

Pour l'ensemble des projets, le Département des Bouches-du-Rhône pourra participer au financement des acquisitions d'équipements scientifiques nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent appel vise des projets dont le coût global est supérieur à 200 000 €.

L'intervention du Département sera modulée jusqu'à un plafond de 70% du montant total de l'investissement engagé par le bénéficiaire dans la limite de 500 000 € par projet.

Par ailleurs, ne seront éligibles que les projets faisant apparaître un autofinancement d'au moins 20%.

Une attention particulière sera portée aux dossiers faisant apparaître un co-financement.

A l'issue du processus de sélection, les projets seront adoptés définitivement après examen en Commission permanente du Département.

Ils devront se dérouler dans un délai maximum de 3 ans après la notification.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats dont les dossiers ne seraient pas retenus.

### Contractualisation

Les modalités de financement des projets retenus seront précisées par une convention passée entre le Département et l'établissement bénéficiaire. L'organisme de tutelle, dénommé établissement bénéficiaire sera responsable de la répartition de la subvention et de la transmission du bilan scientifique et financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention en fin de projet.

### Processus d'évaluation et de sélection des projets

- Le suivi et l'instruction des dossiers seront réalisés par le Service Recherche et Enseignement Supérieur de la Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche. L'instruction a pour objet de vérifier la recevabilité des dossiers de candidature. Le cas échéant, le Département pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.
- Critères d'évaluation : le Département examinera les propositions reçues sur le fondement des critères d'analyse suivants :
  - Intérêt scientifique du projet de recherche : enjeux scientifiques, qualité des résultats déjà obtenus. Articulation avec les programmes nationaux et européens, capacité à inclure les collaborations internationales;
  - Pertinence et clarté du projet ;
  - Caractère innovant, plus-values scientifiques, technologiques, humaines ou organisationnelles attendues ;
  - Capacité de mise en œuvre : expérience du responsable scientifique, adéquation entre les objectifs du projet et les moyens humains et matériels associés.
  - Capacité à répondre aux thématiques et aux priorités ciblées dans l'appel à projets. Cohérence avec les enjeux définis par le Département à savoir,

accélérer les transitions en lien avec les grands enjeux sociétaux et environnementaux et l'impact sur l'attractivité du territoire.

- Sélection des dossiers : les projets seront ensuite examinés par la Commission permanente du Département qui déterminera les projets et montants retenus. La décision d'attribution d'un financement reste du seul ressort du Conseil départemental et de sa Commission permanente. Les décisions sont sans appel.

### Calendrier

Lancement de l'appel à projets	15/02/2023
Date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets (par mail) et de dépôt des dossiers de demande de subvention (sur la plateforme du Département)	31/05/2023 - 23h59
Analyse de la conformité des dossiers	Juin à Juillet 2023
Examen en Commission permanente	Septembre à Décembre 2023

### Contact

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre Service Recherche, Enseignement supérieur soit par courriel à l'adresse suivante : [sres@departement13.fr](mailto:sres@departement13.fr), soit par téléphone au 04 13 31 22 00 ou au 04 13 31 22 80

### Les documents ressources à télécharger (docs PDF) :

- Le dossier de candidature. (Le projet devra s'inscrire dans la stratégie de l'établissement bénéficiaire).
- Le cadre d'intervention.